



Ambassade d'Irlande
Service des Visas
4 Rue Rude
75116 Paris

VISA POUR REJOINDRE EPOUX(SE) EUROPEEN

Nous vous rappelons que votre demande de visa doit d'abord être faite sur internet.

Documents à fournir pour obtenir un visa REJOINDRE EPOUX(SE) EUROPEEN

AFIN DE TRAITER RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER, MERCI DE BIEN VOULOIR NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS DOIVENT ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

**Tous les documents doivent être ORIGINAUX.
Les documents photocopiés, faxés ou scannés ne sont pas acceptés.
Tous les documents (sauf relevés bancaires et bulletins de salaire) doivent être écrits en ANGLAIS ou accompagnés d'une traduction.**

| | Documents Demandés |
|----|--|
| 1. | Formulaire de demande de visa complété, signé et daté par le demandeur. |
| 2. | Passeport original valide six mois minimum. |
| 3. | Deux photos d'identité récentes et en couleur. |
| 4. | Original ou copie certifiée conforme de la Carte de Séjour valide trois mois minimum après la date prévue de retour en France. |
| 5. | Paiement (chèque ou mandat à l'ordre de "Ambassade d'Irlande"). NB: Les demandeurs habitant la province doivent ajouter à leur dossier une enveloppe à leur nom et adresse, accompagnée d'un chèque de 8 euros pour un retour de leur passeport et autre document en recommandé. 4 rue Rude, 75116 Paris |
| 6. | Lettre expliquant en détail les raisons du séjour en Irlande. |
| 7. | L'acte original de mariage (une photocopie n'est pas suffisant) Si le mariage a eu lieu après que votre époux(se) s'est installé(e) en Irlande, veuillez donner les détails de votre relation –où et comment vous vous êtes rencontrés, et une preuve que votre époux(se) vous a rendu visite pendant la relation, et pour le mariage (passeport tamponné, billets d'avion etc.) Si vous vous êtes mariés à distance pendant que votre époux(se) était en Irlande, il est nécessaire d'obtenir une déclaration d'un tribunal irlandais sous la Section 29 du Family Law Act 1995, pour confirmer que le mariage est reconnu par l'Etat Irlandais. |

| | |
|-----|--|
| | <p>Les Actes de Naissances de chaque enfant. Dans le cas où seul l'un des parents sera présent en Irlande, le consentement de l'autre parent est requis.</p> <p>Si un enfant est né d'une relation ou d'un mariage précédent voyage avec vous, une preuve que vous avez la seule garde de l'enfant (Ordre du Tribunal.) Si vous n'avez pas la seule garde de l'enfant, une lettre signée de l'autre parent donnant le consentement à la sortie du territoire.</p> |
| 8. | Une copie du passeport de votre époux(se) ainsi qu'une lettre d'invitation et les détails du logement sur place. |
| 9. | Le P60 de votre époux(se)/parent concernant l'année en cours, et les 3 dernières fiches de paye. |
| 10. | <p>Un relevé bancaire de votre époux(se)/parent couvrant les six derniers mois avant votre demande de visa et montrant qu'il/elle dispose des fonds suffisants pour couvrir vos dépenses est à fournir.</p> <p>Les relevés bancaires doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre originaux. - Mentionner votre adresse actuelle. - Inclure les transactions effectuées juste avant votre demande de visa. - Afficher un solde créditeur. Les sommes déposées avant la demande ne sont pas prises en considération. |
| 11. | Preuve de logement pendant votre séjour en Irlande. |
| 12. | Si vous vous êtes déjà vu refuser un visa, les détails de ce refus doivent nous être transmis. |
| | L'officier consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire. La remise d'un dossier complet ne garantit pas l'obtention future d'un visa. |

Le bureau des visas décidera de la délivrance des visas s'il juge suffisantes les informations fournies.